

montant beaucoup plus considérable, et ils ont demandé que leur compte fut examiné par leur ingénieur et par un ingénieur nommé par les commissaires.

“ Il a été fait droit à leur demande, et quoiqu’il n’y ait eu aucune erreur dans la quantité d’ouvrage fait, toutefois des erreurs ont été constatées dans les prix accordés pour divers items des travaux, par suite desquelles la somme de *cinq centins par verge cube* avait été déduite et retenue sur les prix mentionnés dans le contrat de septembre 1882, lesquels prix devaient s’appliquer à tout l’ouvrage fait en sus et au delà du montant stipulé dans le dit contrat, et aussi à la classification de l’ouvrage fait à n’importe quelle profondeur.

“ En préparant mes estimations de janvier dernier, j’ai adopté ces prix réduits, parce que j’ai constaté que feu M. Boyd les avait adoptés dans l’estimation courante qu’il avait faite, de temps à autre, et parce que je ne crois pas qu’on ait contesté leur correction,

“ Après recherches, j’ai constaté que feu M. Boyd retenait cinq centins par verge cube, sur tous les déblais jetés dans le fleuve, et il faisait cela dans l’espérance que les entrepreneurs en déposeraient une plus grande quantité sur la jetée, au prix le plus élevé, ce qui leur donnerait un profit.

“ Etant d’avis que les entrepreneurs ont droit d’avoir ces cinq centins par verge cube je vous transmets ci-incluse une estimation finale montrant que la somme de \$17,056.27 est due; et je constate que cette somme s’établit comme suit :

“ Montant payé sur l’ouvrage du contrat.....			\$138,846 00
do do supplémentaire.	\$176,681 31		
do do balance due....	17,056 27	193,737 58	
Total.....			<u><u>\$332,583 58</u></u>

“ De plus, cette balance de \$17,056.27, s’établit comme suit :		
322,140 v. c. déposées dans le fleuve, à 5 centins.....		16,107 00
Dû, en reportant des quantités à diverses profondeurs.....		274 40
Balance due suivant l’estimation, janvier 1887.....		674 87

Total.....		<u><u>\$17,056 27</u></u>
------------	--	---------------------------

“ J’ai l’honneur d’être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ HENRY F. PERLEY,

“ Ingénieur en chef.

(Exhibit “ O 17.”)

“ Bassin de radoub,

“ OTTAWA, 14 septembre 1887.

“ MONSIEUR,—Dans ma lettre du 24 janvier dernier accompagnant l’estimation finale en faveur de MM. Larkin, Connolly et Cie, pour la construction du bassin de radoub, à Lévis, j’ai déclaré que je n’avais pas inclus un item de \$110,000 réclamé par les entrepreneurs pour des dommages pour retard, salaires, entretien et organisation à Lévis et aux carrières, parce que je ne me croyais pas compétent à l’approuver ou à le rejeter, en tout ou en partie, et que j’ai demandé qu’il fut soumis au bureau, comme un item indépendant, séparé et distinct des autres items que j’avais mentionnés.

“ Depuis la date de la lettre ci-dessus mentionnée, j’ai rencontré les entrepreneurs au sujet de cette soumission, et ils m’ont communiqué l’état suivant :

“ Notre réclamation est basée comme suit :—Quatre années de retard, parce que les ingénieurs, MM. Kinipple et Morris, avaient assuré qu’il existait de l’argile dans les fondations des musoirs et du batardeau, comme cela appert distinctement sur les plans et devis fournis par eux, pendant que nous y avons trouvé du sable fin, et partant, nous avons été trompés. Si les fondations eussent été de la nature désignée, il n’y a aucun doute que nous eussions complété les travaux dans le temps prescrit, ou en d’autres termes, nous avons pris quatre années de plus pour construire les travaux